



RCS : LISIEUX

Code greffe : 1407

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LISIEUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 40033

Numéro SIREN : 475 750 337

Nom ou dénomination : SA SOCIETE DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2013 sous le numéro de dépôt 1252

CERTIFIÉ CONFORME

Dépôt 2013 1A/4252

du 06/08/201

SOCIÉTÉ DES HOTELS ET CASINO DE DEAUVILLE
Société Anonyme au capital de 4 830 188 €, entièrement libéré
Siège social : 2 Rue Edmond Blanc – 14800 DEAUVILLE
R.C.S. LISIEUX 475 750 337

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27 JUIN 2013

L'an deux mil treize, le vingt-sept juin à 14 heures 30, le Conseil d'Administration de la Société des Hôtels et Casino de Deauville s'est réuni au siège social du Groupe Lucien Barrière, 35 boulevard des Capucines - 75002 PARIS, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- Monsieur Dominique DESSEIGNE, Président du Conseil d'administration
- Monsieur Eric CAVILLON, Administrateur, Directeur Général délégué
- Monsieur Jean-Charles PITT, Administrateur, Directeur Général délégué
- Monsieur Christian MEUNIER, Administrateur
- Madame Christine DELOY, Administrateur
- Madame Régine BERNARD, Administrateur

Sont absents excusés :

- Monsieur Marc ZUCCOLIN Administrateur et Directeur Général délégué
- Monsieur Jacques RE, Administrateur
- Monsieur Philippe PERROT, Administrateur
- Monsieur Pierre-Antoine BAYLE, Représentant du personnel.
- Monsieur Gilbert PADET, Représentant du personnel
- Monsieur Franck DESOMBRE, Représentant du personnel
- Madame Valérie LEROY, Représentant du personnel

Madame Anne DAMINET remplit les fonctions de secrétaire.

Le Conseil constatant la présence effective de la moitié, au moins, de ses membres peut valablement délibérer sur l'ordre du jour de la réunion, à savoir :

- Approbation du procès-verbal de la dernière séance.
- Présentation des documents de gestion prévisionnelle :
- Compte de résultat prévisionnel révisé ;
- Situation de l'actif réalisable et disponible et du passif exigible au 30 avril 2013 ;
- Rapport du conseil sur ces documents.
- Démission d'un Directeur Général délégué.
- Point sur la vente de l'ensemble immobilier dénommé VILLA IMPERIALE, sis à Deauville (14800) 66, rue du Général Leclerc.
- Questions diverses.
- Pouvoirs.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

3 - DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Monsieur le Président informe le Conseil de la décision de Monsieur Eric CAVILLON de démissionner de son mandat de Directeur Général délégué par courrier en date de ce jour, tout en précisant que Monsieur Eric CAVILLON conserve son mandat d'administrateur.

Les membres du conseil prennent acte de cette décision.

4 - POINT SUR LA VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DENOMME VILLA IMPERIALE, SIS A DEAUVILLE (14800) 66, RUE DU GENERAL LECLERC.

A la suite du désistement des sociétés CERIS et IOD Investissements qui s'étaient portées acquéreurs de l'ensemble immobilier « Villa Impériale » sis à Deauville (14800), 66, rue du Général Leclerc, cadastré section AE n° 65, la Ville de Deauville s'est portée acquéreur dudit ensemble moyennant le prix de 1 300 000 euros net vendeur.

Cette vente s'accompagnera de la création de servitudes, à savoir :

- une servitude de passage de canalisation pour l'écoulement des eaux usées entre la parcelle AE 65, objet de la vente et les parcelles AE 68 et 69 appartenant à la SHCD
- une servitude de passage sur les parcelles AE 68 et AE 69 au profit de l'acquéreur de l'immeuble Impériale. Dans le cadre de cette servitude, l'acquéreur aura le droit de réaliser des aménagements paysagers sur l'assiette de la servitude, de modifier les accès sur rue.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir autoriser la vente de cet ensemble immobilier et de donner tous pouvoirs à Monsieur Dominique DESSEIGNE, avec faculté de subdélégation, à l'effet de, au nom et pour le compte de la société, signer le compromis de vente et l'acte de vente, et notamment signer tous actes et pièces, consentir toutes garanties, faire toutes déclarations et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire pour finaliser ladite cession.

Pour extrait certifié conforme

Signature

